Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_083-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 OCTOBRE 2025

Pacte financier triennal 2025-2027 avec Haute Saône numérique

DÉLIBÉRATION
N° 2025-083

En exercice :	**38**
Titulaires présents :	**22**
Absents :	**16**
Pouvoirs :	**8**
Excusés :	**2**
Nombre de votants :	**30**

Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 7 octobre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Joël BRICE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	POUV	Daniel TONNA	Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	POUV	Frédéric BURGHARD	Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	POUV	Michel CALLOCH
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Véronique DEVOILLE			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Le Département de la Haute-Saône et les communautés de communes se sont engagés dans une politique ambitieuse visant à assurer une couverture numérique homogène du territoire, en s'appuyant sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté par l'assemblée départementale le 28 novembre 2011.

Le déploiement du très haut débit touchant à sa fin, le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique (HSN) oriente son action territoriale vers l'accompagnement de ses membres sur les thématiques numériques au sens large et vers la fourniture de services et de solutions numériques. Cet élargissement des missions portées par Haute-Saône Numérique s'est d'ailleurs traduit par le transfert du service d'inclusion numérique du Département vers le Syndicat Mixte depuis le 1er septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le
ID : 070-247000755-20251013-D2025_083-DE

Le Syndicat Mixte vise également à apporter un socle de services, dont le déploiement est envisagé sur la période 2025-2027 auprès des collectivités membres du Syndicat incluant notamment :

- Un Service d'Information Géographique 5SIG) mutualisé, appelé GEOTER, regroupant de nombreuses données de référence (IGN, INSEE, DGFIP, ONF, etc.) déjà accessible aux collectivités.

- Un réseau multiservices permettant aux collectivités de connecter des objets à des capteurs (télérelève des compteurs d'eau, gestion de l'éclairage public, suivi énergétique, vidéo-surveillance) dont les premières infrastructures seront opérationnelles pour un accès en 2025.

- Des applicatifs métiers mutualisés tels qu'un outil de gestion du patrimoine routier et un outil pour la gestion du SPANC.

- Des opérations de captation de données mutualisées telle que la mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ou la prise de vue par caméras embarquées ou drones.

Afin de soutenir ce programme de services, le Comité Syndical de Haute-Saône Numérique a approuvé à l'unanimité le 07 juillet 2025 la mise en place d'un pacte financier triennal entre le Syndicat et ses membres fondateurs. Ce pacte doit permettre au Syndicat mixte et à ses membres d'avoir une parfaite visibilité sur les 3 années à venir, et ce, afin d'accompagner et soutenir la transformation numérique des métiers des collectivités haut-saônoises.

Ainsi, ce pacte financier prévoit une contribution annuelle de 1,20 € / habitant pour les années 2025-2026-2027 soit une réduction de 33 % par rapport à la cotisation versée en 2024.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve le pacte financier triennal 2025-2027 avec une cotisation annuelle de 1.20 € par habitant ;
- Affirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice concerné ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES